

QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN
BIMESTRIEL

n° 4
JUIN 2015

De nombreuses autres informations sur : www.neauphle-le-chateau.com

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE CULTURE
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE ? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château. ISSN 2274-0708
Ont participé: Alexandra Boullion, Tatiana Kuhlmann, Nicole Meunier, Élisabeth Sandjivy, Catherine Sous, Annick Venant, Stephen Charlieu,
Patrick Gilliéron, Jean-Pierre Jullien, Marc Leroy. Directeur de la publication: Jean-Claude Kuentz - Conception et réalisation: www.21octobre.fr

Vue du château d'eau.

À LIRE

UN AN APRÈS P.3

LES « NAP »
DE LA RENTRÉE P.8

JE FLEURIS DEVANT CHEZ
MOI...ET JE GAGNE ! P.13

Édito



Je relisais il y a quelques jours un texte de Jacques Pelissard, publié alors qu'il était, avant François Baroin, président de l'Association des Maires de France. J'y ai trouvé les lignes suivantes, intéressantes à partager :

« Dans la tête des citoyens, les maires sont encore parés de tous les pouvoirs. Or, du fait des contraintes financières nouvelles et du développement de l'intercommunalité, notre fonction a profondément évolué. Le maire n'est plus le chef qui décide de tout. En interne, il est celui qui orchestre le travail d'équipe. Vis-à-vis de la population, il doit veiller à l'impliquer dans les choix faits pour la commune et faire un gros travail de pédagogie. »

De mon point de vue et de mon expérience, cette pensée exprime très précisément le rôle d'un maire d'aujourd'hui. De plus, avec la parité et le mode de scrutin proportionnel, les conseils ont été profondément renouvelés. L'arrivée de nouveaux conseillers, habitués à travailler et s'organiser méthodiquement, à échanger leurs travaux électroniquement... a également introduit de nouveaux processus de fonctionnement qui ont bouleversé les anciennes méthodes. Bref, partout, dans l'année passée, il a fallu que les uns et les autres discutent, apprennent à se connaître et s'adaptent.

Le Conseil de Neauphle-le-Château n'a pas échappé à ces mouvements politico-sociologiques. Il y a eu des heurts, des éclats de voix, des moments de déprime et de doute pour les uns comme pour les autres. Pourquoi le cacher ?

Mais en fin de compte, l'intérêt de notre ville dominant, s'est forgée, plutôt plus rapidement qu'ailleurs, une véritable équipe dont les talents complémentaires apportent au conseil force et expertise. Je m'en réjouis pour notre ville qui mérite que l'on travaille pour elle et que l'on trouve, chaque fois, la meilleure des solutions.

Et puisque nous sommes déjà en été, je vous souhaite d'excellentes vacances...

BERNARD JOPPIN

Maire de Neauphle-le-Château

UN AN APRÈS...

IL Y A UN AN OU PRESQUE, LES ÉLECTIONS MUNICIPALES METTAIENT EN PLACE UNE NOUVELLE ÉQUIPE « MULTICOLORE ». QU'ONT FAIT, QU'ONT PRODUIT LES NOUVEAUX CONSEILLERS ?

C'est à cette question très légitime (que nous vous remercions d'avoir posée...) que ces pages vont tenter de répondre. En faisant le point, au travers des commissions et groupes de travail qui constituent l'âme agissante du Conseil, vous comprendrez ce que le Conseil a réalisé et prépare pour l'avenir, avec pour objectif ce « Neauphle 2020 » où d'autres prendront le relais.

L'URBANISME ET LA CIRCULATION

Cette première année a été essentiellement consacrée à l'installation de la commission chargée de l'urbanisme. Cependant, une première réalisation est l'organisation (mars-avril 2015) de l'enquête publique concernant l'AVAP (l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) qui déterminera la mise en application définitive de celle-ci. Pour rappel, l'AVAP a été créée en 2012 en remplacement de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). C'est donc un élément essentiel pour les futurs dossiers d'urbanisme de la commune.

quand cela s'avère nécessaire avec les communes limitrophes de Cœur d'Yvelines (CCY).

Enfin une partie de la fonction de maire adjoint chargé à l'urbanisme consiste, d'une part, à recevoir les administrés pour les orienter dans leur projet de construction, de réhabilitation ou d'extension et, d'autre part, à répondre à des tracas du quotidien. Les exemples ne manquent pas : réactualisation du cadastre, noms de rue, places de stationnement, limites de propriété, nouveau voisinage... Ces échanges sont souvent très riches d'enseignement et essentiels pour apporter des réponses adaptées à chacun des habitants de la commune pour une vie en collectivité la plus satisfaisante.

LA COMMUNICATION INTERNE

Depuis avril 2014, une organisation associée à des protocoles et à des outils spécifiques a été mise en place pour partager l'information et développer le travail en équipe.

L'organisation s'appuie sur la création de groupes de

Depuis avril 2014, une organisation associée à des protocoles et à des outils spécifiques a été mise en place pour partager l'information et développer le travail en équipe.

Les membres de la commission ont à cœur en analysant les différents projets d'urbanisme de faire en sorte que Neauphle-le-Château acquiert une identité propre ou conserve celle d'un village protégé et paisible où il fait bon vivre. Ainsi une deuxième réalisation a été faite : les élus ont parcouru la commune en répertoriant les différents points d'amélioration concernant la sécurité des Neauphléens, les flux de circulation des véhicules, des deux-roues et des piétons, ou les points dangereux.

D'autres réflexions sont en cours. Notamment celle d'un « plan de ville » qui intègre le stationnement en centre-ville, l'aménagement d'espaces piétonniers et l'amélioration de la signalétique. Toutes ces études ont un seul et unique objectif, celui d'améliorer le cadre de vie des habitants. L'autre principe dans le développement d'un projet, quel qu'il soit, est de mutualiser les possibles aménagements du sol

travail, de réunions d'adjoints et de réunions privées mensuelles du conseil municipal. Les groupes de travail complètent le travail des commissions, et les réunions d'adjoints, en concertation avec tous les élus, fixent les ordres du jour des conseils privés et publics. Ces ordres du jour sont fonction des actions à mettre en œuvre pour assurer le fonctionnement courant de la commune et répondre à son évolution dans le respect des programmes de campagne.

Le partage d'informations s'effectue à partir de fichiers partagés (comptes rendus de réunions, informations municipales, agendas, PQSR¹...) et d'un mensuel d'informations, désigné Essentiel, rédigé par les élus pour les élus. Ce mensuel informe sur les activités des commissions, des groupes de travail et des services généraux pour que chacun puisse disposer du bon niveau d'information avant d'engager toute action. Il recense les faits marquants relevés sur le mois échu et fournit des informations pour le mois suivant.



Le travail en équipe s'effectue à partir de réunions mensuelles du conseil municipal pour décider des actions à mettre en œuvre et préparer les décisions à prendre lors des conseils municipaux publics. Les présentations s'effectuent en utilisant les moyens actuels de communication (PC/vidéoprojecteur) et les relevés de décisions sont transmis en fin de réunion.

Le groupe de travail « Communication Interne » est présent dans chaque commission (scolaire, travaux, urbanisme) et chaque groupe de travail (communication externe, circulation, patrimoine et affaires culturelles, jeunesse). Il propose des formations aux outils de communication et assure l'animation des réunions privées du conseil municipal. Ses membres participent enfin activement à la rédaction d'articles (textes et photos) pour le bulletin municipal Quoi de Neauphle ?

LA COMMUNICATION EXTERNE

Une communication large, transparente, sincère... Tel était le point de rencontre de toutes les listes qui se présentaient à vos suffrages l'an passé. Aussi, dès que le maire fut élu, il s'est empressé d'attribuer la charge de la communication avec la consigne formelle de réaliser cette promesse très rapidement, et ce, à moyens constants. Les premiers résultats ont été sensibles en décembre avec l'arrivée du premier numéro de Quoi de Neauphle ?

On ne mesure jamais assez le choc que peut provoquer une nouveauté, un changement d'habitude. Le QDN a surpris, déstabilisé, profondément. Aujourd'hui, nous arrivons au quatrième numéro. Sans doute, la ligne directrice de cette publication peut vous sembler plus claire. Plutôt que de raconter le passé, ce journal se veut être un organe de réflexion, d'approfondissement et d'alerte sur ce qui va arriver. Il est factuel, c'est-à-dire sans parti pris. L'équipe qui le rédige se réunit toutes les semaines et débat sans tabous. Précisons d'ailleurs que le maire

le découvre dans sa boîte aux lettres, ce qui signifie qu'il n'intervient à aucun moment sur « le chemin de fer », c'est-à-dire le sommaire. L'équipe travaille également sur d'autres développements : un nouveau site Internet qui utilisera toutes les ressources de cette formidable technique. Il gardera précieusement la somme des contenus accumulés sur plus de dix ans. L'équipe sortira également un nouveau média... hebdomadaire. Les médias neauphléens seront calés pour la rentrée sur différents modes de parution : le Neauphle Express pour l'alerte électronique ; l'Hebdo pour l'information prospective et immédiate ; le site Internet pour rendre compte immédiatement et archiver les documents importants ; le Quoi de Neauphle ? pour s'informer avec recul.

Neauphle-le-Château aura donc un dispositif complet qui balayera tous les besoins informatifs de notre ville. Sans compter d'autres projets...

LES TRAVAUX

Voilà un groupe qui a du parpaing sous la tuile ! Dès son installation, il a dû prendre en charge les gros travaux du groupe scolaire Émile-Serre. Comme tout a déjà été rapporté sur le sujet, il est inutile d'y revenir, sauf tout de même à souligner que la dernière rentrée s'est relativement bien déroulée.

Dans l'année écoulée, la commission a géré :

- la réfection du trottoir neauphléen de la rue Voltaire (l'autre trottoir relevant de Saint-Germain-de-la-Grange) ;
- les travaux du passage de la rue Saint-Martin qui vont enfin commencer ;
- le parking latéral du terrain de football, qui avait été dégradé : outre la remise en état, son accès a été élargi de façon à ne plus abîmer les carrosseries, et une barre limite la hauteur des véhicules qui veulent y stationner ;
- les études sur le hangar Grand-Marnier

de la rue du Docteur-Grellière : son achat a été décidé. Il convient désormais de définir l'infrastructure à construire en fonction des besoins de l'école maternelle ;

- le parc de la Mairie (voir ci-après) dont l'aménagement a été entièrement dirigé par le personnel technique. Les sanitaires situés dans le pavillon seront mis en service au début de l'été. Les anciens seront rasés, dégageant un beau point de vue sur la vallée.

Il faut ajouter à tout cela les pépins imprévus (fuites, arbre malade, toiture endommagée, peinture à refaire...) et, très important, un échange permanent avec la commission circulation qui repère des panneaux tombés, des lampadaires ou des feux tricolores en panne, des peintures signalétiques effacées, et cætera.

Le nouveau groupe de travail jeunesse a lui aussi été demandeur d'expertise pour aménager le terrain multisports. Il est commandé et sera en service durant l'été.

Dernier point : lorsque l'on fait des travaux, on dépense. Et dans les finances territoriales, rien ne se fait sans les procédures du budget annuel qu'il faut renseigner au centime près. Le groupe a donc dû procéder à un balayage des différents investissements à envisager en 2015. Certaines opérations ont été supprimées ou repoussées, d'autres ont été ajoutées. Les principales opérations ont concerné la restauration scolaire, le centre de loisirs, le passage Saint-Martin, le parc de la Mairie. Le montant des investissements arrêtés et votés pour 2015 s'élève à environ 1,8 million d'euros.

LA CULTURE

La commission culture et patrimoine travaille désormais d'arrache-pied sous l'égide de Marc Leroy. Elle regroupe tous les conseillers soucieux de mettre en valeur et de développer le riche patrimoine communal que nous ont légué nos devanciers, en continuité avec l'action entreprise par les municipalités précédentes depuis près d'un demi-siècle.

Parmi les projets en cours d'élaboration, on pense à : favoriser le travail d'artistes locaux à travers des expositions dont le style et l'implantation pourraient être renouvelés ; mettre en place une signalétique moderne (en agissant par exemple sur les smartphones) concernant les sites les plus intéressants du village ; relancer le projet de reconstitution de l'ancienne halle de la place du Marché, disparue au XIX^e siècle mais dont nous possédons tous les plans ; prévoir, en lien avec le syndicat d'initiative, la réédition avec addenda et corrections des deux livres récents consacrés à Neauphle-le-Château ; imaginer un projet original d'animation culturelle et musicale autour de l'orgue historique de l'église Saint-Nicolas, important fleuron du patrimoine local, projet qui serait inclus à d'autres manifestations de notre région.

Ce catalogue est une première ébauche qui sera nourrie de ses futurs travaux.

LE SCOLAIRE

Neauphle-le-Château n'est pas la seule ville à avoir subi les « nouveaux rythmes scolaires ». Autant Charlemagne en inventant l'école a fait œuvre utile, autant le ministre de l'Éducation de 2012 a plongé l'école dans une épouvantable tourmente. La question, partout posée, plus ou moins bien résolue, consiste à concilier des intérêts peu convergents : l'intérêt des enfants (préoccupation numéro un) ; les finances publiques (plutôt communales, car l'État s'est vite désengagé de ce qu'il a imposé...) ; le respect des enseignants et des animateurs ; la vie des parents ; l'embauche de vacataires qui procurent un service de trois quarts d'heure ou d'une heure et demie, qui doivent être qualifiés, pédagogues et payés pour très peu d'heures... Quelle mule pourrait supporter autant de charges ?



En 2014, les travaux de l'accueil de loisirs de l'école élémentaire Arc-en-Ciel et de la restauration scolaire ont imposé la mise en place des nouvelles activités scolaires (NAP) le matin. La mairie avait promis d'en discuter pour la rentrée prochaine. Ce fut un long cheminement, semé de réunions, sondages, enquêtes, discussions et pétitions. Il a tout de même fini par aboutir à des rythmes « bien cadencés », acceptés par les parents, supportés par les enseignants. Pour l'école élémentaire, l'adoption des NAP s'est plutôt bien déroulée. Pour l'école maternelle, le moins que l'on puisse dire est que les échanges ont été conflictuels. Les horaires des NAP initialement prévus pour la rentrée 2016 (45 minutes tous les jours après la pause méridienne, excepté le mercredi) ayant été rejetés par les parents d'élèves et le corps enseignant, un questionnaire a été adressé à tous les parents d'élèves. La majorité des parents a préféré des NAP instaurées sous forme de garderie sans activité, tous les après-midi après la classe. Cette solution a minima semble satisfaire tout le monde, y compris l'Inspection académique (voir article « Les NAP de rentrée »).



Rappelons simplement que le PEDT qui découlera de ces décisions sera adopté pour trois ans. Rendez-vous donc à prendre sur les rythmes scolaires en 2018...

LES JEUNES

Le groupe de travail jeunesse est une des grandes nouveautés de ce mandat. La population neauphléenne rajeunissant et se modifiant avec l'arrivée de nombreuses familles, Neauphle n'est plus le lieu de villégiature qu'il a pu être autrefois. Composé de quatre élus et d'une professionnelle des loisirs enfants et jeunes, Mme Raphaëlle Tollet-Frémaux, ce groupe de réflexion a à cœur de créer une véritable « politique » de la jeunesse orientée autour de la citoyenneté, de l'information et des loisirs. La véritable raison d'être de ce groupe, sa motivation profonde, est de contribuer à faire passer en douceur la « crise d'adolescence ».

Les projets ne manquent pas. Certains ont déjà vu le jour comme le blog d'information et d'échange ADN², certains sont en cours (terrain multisports³, loisirs jeunes pendant les vacances), d'autres sont au stade de la réflexion avancée (accueil de loisirs adolescents) et enfin de nombreuses idées sont encore dans les cartons.

Parce que la frontière entre enfance et adolescence est mince et que la « jeunesse » est un vaste terme, des projets pour les plus jeunes ont été montés comme celui de la « capsule temporelle » réalisé grâce aux écoles maternelle et primaire ou comme la participation à la Semaine européenne du développement durable pour sensibiliser les enfants à l'écologie.

Une réelle dynamique est créée et ça ne fait que commencer !

LES FINANCES

Le conseil municipal a voté en grande majorité le budget 2015 pour un montant global de 6 536 704 euros dans un contexte économique difficile. La baisse des dotations de l'État n'est pas sans conséquence pour notre commune. Afin de maintenir notre potentiel financier, des choix ont été décidés en concertation par l'ensemble des élus.

Dépenses de fonctionnement

Elles sont maîtrisées et budgétées pour 2544 118 euros (2 238 260 euros en 2014). Les dépenses de personnel qui représentent la moitié du budget évoluent du fait de l'augmentation des habitants et intègrent les nouvelles activités périscolaires sur une période de 12 mois.

Les associations, acteurs importants de notre vie locale voient leurs subventions maintenues malgré le contexte. Les dépenses liées aux infrastructures communales les accueillant feront l'objet d'une analyse attentive.

L'effort portera en règle générale sur une maîtrise ou une réduction de l'ensemble des dépenses communales tout en étant attentif à ne pas entraîner une baisse des prestations, que le contexte actuel pourrait entraîner.

Dépenses d'investissement

Vous le savez, l'opération immobilière dite « Grand-Marnier » se profile. Nous étudions dès maintenant des solutions et réfléchissons à des solutions acceptables pour les Neauphléens.

D'autres investissements sont à l'étude, dont la création d'un centre de loisirs et d'une cantine pour la maternelle.

Afin de garder quelques disponibilités pour ces projets futurs, le Conseil a décidé de souscrire un emprunt pour financer les travaux de la grande école en cours de réalisation.

Pression fiscale

La dégradation du contexte économique et l'érosion des recettes nécessitent des choix responsables ; le premier d'entre eux étant la maîtrise de la pression fiscale. À Neauphle-le-Château, après des années de stabilité, nous avons décidé d'augmenter le taux des taxes communales dans la stricte limite du manque de financement de l'État. Comparé aux communes environnantes, les taux de ces taxes demeurent faibles.

TAXES	2014	2015
FONCIÈRE	11,95 %	12,30 %
HABITATION	8,35 %	8,65 %

Pour connaître la constitution des différentes commissions et groupes de travail, rendez-vous sur le site de la mairie :

www.neauphle-le-chateau.com

1. PQSR : Pas de Question Sans Réponse, document partagé qui tente de répondre à toutes les questions exprimées par l'équipe municipale.
2. www.adn-adoneauphle.fr/blog
3. Terrain multisports, aussi désigné city stade ou citystade

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Chanelle Charlotte Raphaëlle David née le 18 mars 2015 à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines);

Joseph Luc Jean Leonardi né le 21 mars 2015 à Versailles (Yvelines);

Robin Didier Patrick Gautron né le 1^{er} avril 2015 à Versailles (Yvelines);

Charles Marie Frédéric Jean-Pierre Bancel né le 9 avril 2015 à Versailles (Yvelines);

Amélia Ines Miriam Godeau née le 12 avril 2015 à Versailles (Yvelines);

Élio FAREZ né le 16 avril 2015 à Paris 19^{ème} arrondissement (Paris);

Elena Marie Leïa Boristhene née le 18 avril 2015 à Poissy (Yvelines);

Jade Angèle Le Moigne née le 28 avril 2015 à Poissy (Yvelines);

Hugo Sébastien Nicolas Car né le 2 mai 2015 à Rambouillet (Yvelines);

Koudedy Silla née le 2 mai 2015 à Versailles (Yvelines);

Sadé Morénike Jaffres née le 10 mai 2015 à Poissy (Yvelines);

Maiwenn Giulia Cossais née le 14 mai 2015 à Trappes (Yvelines).

MARIAGES

Yann Langlais et Analia Fernanda Gomez Flores
Mariage célébré le 23 mai 2015.

DÉCÈS/TRANSCRIPTIONS

Raymonde Thérèse Marie Sauleau veuve Le Guellaff née le 30 avril 1928 à La Salle-et-Chapelle-Aubry (Maine-et-Loire) – Décédée le 17 avril 2015 à Bazainville (Yvelines).

CONSEIL MUNICIPAL

26 MAI

Vous pouvez lire leurs comptes rendus officiels soit sur les panneaux d'affichage administratif répartis sur le territoire de la commune, soit en les téléchargeant sur le site de la Mairie : www.neauphle-le-chateau.com

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

15, rue du 8 Mai 1945 – appentis – non-opposition le 26/03/2015

10, rue d'Orbec – ravalement – non-opposition le 26/03/2015

13, chemin de Gaillarbois – ouverture d'une fenêtre pignon – non-opposition le 30/03/2015

3, rue Saint-Martin – clôture – non-opposition le 07/04/2015

52, rue du Dr Grellière – ravalement, pose de volets roulants – non-opposition le 07/04/2015

4, rue Sainte-Barbe – pose de châssis de toit – non-opposition le 07/04/2015

46 bis, rue du Dr Grellière – pose de châssis de toit – non-opposition le 24/04/2015

6, allée des Cèdres – clôture avec portail et portillon – non-opposition le 13/05/2015

1, rue des Bordes – remplacement clôture – non-opposition le 15/05/2015

63, rue de Villancy – modification façade – non-opposition le 15/05/2015

3 bis, rue du Stade – clôture et portail – non-opposition le 26/05/2015

36, rue de la Gouttière – ouverture sur pignon – non-opposition le 26/05/2015

DIVISION

18 ter, rue des Cent-Arpens – division terrain - non-opposition le 30/04/2015

PERMIS DE CONSTRUIRE

12, route de Chevreuse – maison individuelle – accordé le 30/03/2015

LES « NAP »

DE LA RENTRÉE

COMME PRÉVU DANS LE PEDT VOTÉ EN 2014, DES ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES (QUESTIONNAIRES, RÉUNIONS ENTRE TOUS LES ACTEURS) DE CETTE NOUVELLE ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES.

Elles ont permis de recueillir les impressions des enfants sur le déroulement et l'intérêt des ateliers ; les attentes des parents sur les contraintes d'organisation ; les observations du corps enseignant sur les conséquences de cette nouvelle organisation sur les enfants, sur leur capacité d'attention et les conséquences sur l'enseignement dispensé.

Les travaux de restructuration de l'accueil de loisirs et de la cantine devant être terminés avant la rentrée de septembre 2015, une nouvelle organisation des rythmes scolaires a donc été proposée pour la rentrée 2015/2016. L'inscription aux ateliers¹ sera annuelle et obligatoire pour la prise en charge des enfants. La tarification pour l'école maternelle sera identique pour tout le monde et celle pour l'école élémentaire dépendra de la tranche du quotient familial de la famille.

L'inscription aux NAP et à la garderie sera annuelle et se fera obligatoirement par les parents comme actuellement.

HORAIRES

La journée des enfants se déroulera suivant l'emploi du temps ci-dessous :

ÉCOLE MATERNELLE « LES PETITES FRICHES »

La majorité des parents a choisi l'horaire 15 h 45 – 16 h 30 qui se déroulera sous forme de garderie sans activité, tous les jours après la classe.

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

7H30	8H30	11H30	13H30	15H45	16H30	19H00
ALSH	TEMPS SCOLAIRE		PAUSE MÉRIDIDIENNE APC ²	TEMPS SCOLAIRE	GARDERIE	ALSH

Mercredi

7H30	8H30	11H30	13H30	19H00
ALSH	TEMPS SCOLAIRE		PAUSE MÉRIDIDIENNE APC ²	ALSH

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « ÉMILE SERRE »

Les activités périscolaires se feront en 1h30, 2 fois par semaine.

Lundi / Jeudi

7H30	8H30	11H30	13H30	15H45	16H30	19H00
ALSH	TEMPS SCOLAIRE		PAUSE MÉRIDIDIENNE APC ²	TEMPS SCOLAIRE		ALSH

Mardi / Vendredi

7H30	8H30	11H30	13H30	15H00	16H30	19H00
ALSH	TEMPS SCOLAIRE		PAUSE MÉRIDIDIENNE APC ²	TEMPS SCOLAIRE	NAP	ALSH

Mercredi

7H30	8H30	11H30	13H30	19H00
ALSH	TEMPS SCOLAIRE		PAUSE MÉRIDIDIENNE	ALSH

Le nombre d'enfants est limité à 18 par animateur en élémentaire ; les activités proposées seront de s'initier à la pratique artistique, de découvrir le développement durable, le plaisir de la lecture et de l'écriture, de partager et se détendre, d'explorer le monde, de devenir citoyen, etc.

Les différents ateliers seront présentés aux enfants, le jour même de la rentrée. Un après-midi sera dédié à l'inscription par les enfants eux-mêmes. Si par manque de place, l'enfant ne peut pas participer à l'activité de son choix, il sera prioritaire pour la période suivante.

Une réunion d'information destinée à présenter les ateliers se tiendra en fin d'année scolaire. Des contacts ont été pris avec des associations donnant des cours aux enfants comme le foot, l'ASLC et le tennis club. Certaines activités pourraient être proposées par ces associations en fonction du résultat des discussions en cours sur l'organisation.

Toute information complémentaire pour les inscriptions pourra être demandée à l'accueil de loisirs ou en Mairie. ■

1. Le dossier et le formulaire d'inscription seront disponibles auprès de l'accueil de loisirs et de la mairie.
2. APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

REMERCIEMENTS DES ÉDUCATEURS DU FOYER ÉDUCATIF DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU ONT EU L'IDÉE DE RÉALISER UNE TOMBOLA.

Et cela, pour permettre d'améliorer sensiblement les loisirs de neuf adolescents qui visitaient l'Irlande pendant les vacances de Pâques.

Que les habitants de Neauphle-le-Château et de ses environs, ainsi que les commerçants et les organisateurs de la Saint Patrick en soient tous remerciés ! Sans leur concours, ça n'aurait pas été aussi bien.

Tous les jeunes et les adultes sont revenus du séjour la tête pleine de souvenirs...

Déjà, des projets naissent dans les esprits. Mais cela est une autre histoire... ■



LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

CETTE ANNÉE ENCORE, MALGRÉ LES RESSOURCES DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU EN SOUFFRANCE, DES TRAVAUX VONT ÊTRE ENTREPRIS ENTRE LE DÉBUT AVRIL ET LE MOIS D'AOÛT. Ils sont d'importances diverses, mais sachez qu'ils vont se réaliser et que parfois ils perturberont votre cheminement ou vos habitudes.

EN VOICI LA LISTE EXHAUSTIVE :

- Installation de feux tricolores au carrefour Saint-Germain-Châtron
- Création d'un terrain multisports (voir page 11)
- Installation de caméras de vidéosurveillance place Mancest et parking de l'école vieux Moulin
- Création du passage entre la rue des Soupirs et la rue Saint-Martin
- À la mairie, création de sanitaires publics et remplacement de la porte de la mairie à la norme PMR (personne à mobilité réduite, en complément de la rampe d'accès)
- Réaménagement des logements de l'école maternelle en surface
- Création d'une cinquième classe à l'école maternelle ■

Pour tout complément d'information, adressez-vous au service technique de la mairie : 01 34 91 00 77.



ACCÈS LIBRE...

LA LOI, CELLE QUE NOUS DEVONS TOUS TOUJOURS CONNAÎTRE, CELLE QUI PARFOIS NOUS FAIT RÂLER, [mais se montre indispensable à la vie en commun, imposait qu'en 2015 tous les ERP \(décodons : établissements recevant du public\) soient accessibles.](#)

De fait, l'escalier qui existait jusqu'en avril pouvait permettre de faire descendre

dessiner une rampe d'accès dont la pente respecte scrupuleusement les normes imposées. Ils ont choisi un sol inaltérable ; les jardiniers de la municipalité ont dessiné les pelouses, préparé les parterres et émis l'idée de transformer des abreuvoirs de zinc en jardinières géantes où a été aménagé un espace aromatique à partager ; l'électricien a câblé l'ensemble et le maçon a cassé les grilles et une grande partie du muret qui fermait l'espace. C'est d'ailleurs par lui que les travaux ont commencé. Subventionnés à hauteur de 50% par la Communauté de Cœur d'Yvelines, ils ont été réalisés en un temps record.


[...] ses abords, jusqu'à la butte, seront eux aussi damés et le mur en dégradés sera couvert de fleurs...

un fauteuil roulant, mais à l'impérative condition de bien le retenir ! Ce qui, évidemment, empêchait une PMR (décodons : personne à mobilité réduite) de descendre toute seule. Cela fait quelque temps, pour ne pas dire quelques années, que des recherches architecturales ont été menées. Elles ont conduit à faire une série de devis qui ont permis le vote d'un budget de travaux, adopté par le précédent Conseil Municipal. Il y avait jusqu'à la fin de l'année dernière encore beaucoup d'incertitudes, de possibilités, d'hypothèses. Bref les travaux n'étaient pas arrêtés, le temps et la loi les rendaient aussi inévitables qu'urgents dans un contexte économique qui se tend chaque année.

Alors bien sûr tout cela peut paraître un peu nu, sec et donc très critiquable. C'est si facile. Mais avant de porter son jugement attendons que les travaux soient finis : les sanitaires, qui seront désormais dans le bâtiment du bas, vous accueilleront avant la fin juin ; ses abords, jusqu'à la butte, seront eux aussi damés et le mur en dégradés sera couvert de fleurs ; un ou deux arbres pourront donner une nouvelle inflexion aux perspectives. Il est certain que l'arrivée des plantes, des fleurs et du gazon habilleront cet espace aujourd'hui aride et qui n'attend que de bonnes idées.

Devant cette nécessité, les services techniques de la Mairie ont décidé de prendre les choses en main. Ils ont choisi de prendre pour principe inspirateur celui du thème 2015 des "Villages Fleuris" : l'eau. Celle qui ruisselle, celle que l'on économise.

Avec le géomètre de l'entreprise Colas qui a un contrat avec notre ville, ils ont fait

Alors... rendez-vous dans un an pour en reparler et donner une note finale. 

HORAIRES EXCEPTIONNELS DE LA MAIRIE ÉTÉ 2015

DU 6 JUILLET AU 31 AOUT 2015

Lundi, mardi et vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Mercredi et jeudi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ;

Fermeture
les samedis 25 juillet et 29 août 2015.

Aucune consultation juridique ne sera assurée pendant cette période.



FAITES DU SPORT... PLEIN DE SPORTS !

NOUS VOUS EN PARLIONS DANS LE PREMIER *QUOI DE NEAUPHLE ?*, TRÈS RAPIDEMENT ET EN CONCLUANT. NOUS VOUS LE PRÉSENTONS ENFIN DANS CETTE ÉDITION DE L'ÉTÉ.

L'idée a mis un an à se concrétiser, mais les efforts sont toujours récompensés. Quant aux efforts, vous allez en faire !

C'est sur la Plaine de Chatron, en lieu et place de l'actuel terrain de basket, à côté de la MJP, que sera prochainement construit un terrain multisports.

Football ? Tennis ? Basketball ? Handball ? Badminton ? Hockey sur gazon ? Volleyball ? Tennis-ballon ? Quel que soit votre sport préféré, vous allez pouvoir en user et en abuser, transpirer, vous amuser et partager. Car le but est bien là : partager en toute sécurité des moments de plaisir en famille ou entre amis.

Pour faire du sport-loisir, il faut être membre d'un club. Et à Neauphle-le-Château, il n'y avait pas de structure où la pratique d'une activité sportive libre était possible et simple. Un gymnase ? Trop cher à construire et à entretenir ! Un club ? Peut-être trop contraignant pour les horaires et les tarifs.

Le terrain multisports est LA solution idéale pour les petites villes de la taille de Neauphle-le-Château. Le projet retenu est écoconçu. De l'extraction des matériaux (bois, aluminium...) au recyclage

de la structure, tout est pensé pour limiter l'impact sur l'environnement.

Le terrain multisports est LA solution idéale pour les petites villes de la taille de Neauphle-le-Château.

Le fabricant qui a remporté l'appel public à concurrence s'engage à employer deux à trois jeunes Neauphléens en CDD pour construire le terrain. L'inauguration se fera autour d'un tournoi un peu spécial... Imaginez-vous l'équipe municipale affronter une équipe de jeunes Neauphléens ? L'expérience l'emportera-t-elle sur la fougue et la vivacité ? Ou les ados battront-ils les « aînés » à plate couture ? Personnellement, nous avons déjà une petite idée du vainqueur...

Ce terrain multisports sera évidemment en libre accès, quel que soit le jour ou l'heure où vous aurez envie de vous amuser. Un championnat pourrait même être organisé entre équipes neauphléennes ou entre villages voisins.

Le centre de loisirs a déjà prévu de l'utiliser régulièrement pour ses animations, et vous ? ■

QUAND LES ÉCRITS RESTENT...

VOUS AIMEZ LIRE ? OUI, MAIS LES LIVRES VOUS SEMBLENT ONÉREUX. VOUS AIMEZ LES LIVRES ? OUI, MAIS VOTRE BIBLIOTHÈQUE EST PLEINE À CRAQUER. ALORS ?

Il est temps de vous rappeler que Neauphle-le-Château, ville de petite taille mais de grande culture, offre le choix entre deux bibliothèques...

Puisque la municipalité de Neauphle-le-Château participe au financement de ces deux réseaux de bibliothèques-médiathèques...

CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

Située sur notre commune, depuis 1979, abritée sous la jolie verrière de la Maison du Jeu de Paume, cette bibliothèque fait partie du réseau national des « Bibliothèques Pour Tous ».

Cinq bibliothécaires bénévoles, formées, vous accueillent les mercredis (10 h-12 h et 14 h 30-17 h30) et les samedis (10 h-12 h).

Quelques chiffres : environ 7 000 livres en rayon, 175 abonnés, 3 500 livres prêtés en 2014.

Et si, allez-vous dire, le roman que vous souhaitez lire à tout prix ne figure pas sur les rayonnages ? La bibliothécaire se le procurera pour vous, soit auprès du réseau soit en tachant de l'acheter. Car le point fort de cette bibliothèque est le rayon des nouveautés.

Vous pouvez aussi profiter des nombreuses animations proposées par cette bibliothèque ouverte sur le monde. Chaque année elle organise une « table ronde littéraire » sur un thème.

Quelques exemples : le mensonge, l'eau, une femme et un destin, la cuisine dans la littérature...

De plus, tout au long de l'année, pour les adultes et les enfants, la bibliothèque organise des animations thématiques : le « Livre en Fête », « L'Heure du Conte »...

Les bibliothécaires seront heureuses de vous accueillir lors des permanences, mais peuvent aussi vous renseigner par téléphone (01 34 89 02 82).

Vous aimez vraiment les livres ? Vous disposez d'un peu de temps libre ? Alors, laissez-nous vous suggérer de devenir bibliothécaire... En effet la bibliothèque, comme toutes les associations, recrute. Vous serez donc accueillis à bras ouverts !

AU FIL DES PAGES 78

Depuis 2011, Neauphle-le-Château a rejoint ce réseau médiathèque, regroupant 10 autres communes dont, tout près de chez nous, Jouars-Pontchartrain, Saint-Germain-de-la-Grange, Villiers-Saint-Frédéric, Neauphle-le-Vieux...

Quelques chiffres (pour l'ensemble du réseau) : 100 000 documents, livres, périodiques, CD, DVD ; 2500 adhérents (dont 112 Neauphléens) ; 50 bibliothécaires.

Dans cette organisation, le vrai point fort est le site Internet qui vous permet de vous tenir informée de la vie du réseau www.aufildespages78.fr, mais aussi de réserver de chez vous (ou de votre bureau...) les livres, documents ou média que vous voulez consulter.

Bien sûr, vous pouvez également le faire avec l'aide des bibliothécaires ou des postes de consultation installés dans les bibliothèques. Lorsque vous avez arrêté votre choix, vous retirez votre livre sur place ou vous le faites venir par le service de navette hebdomadaire, dans la médiathèque de votre choix. Mais attention : la commune de Neauphle-le-Château n'ayant pas de point relais, il n'est pas possible de rendre les livres empruntés à la « Bibliothèque pour Tous » de Neauphle-le-Château, qui est indépendante.

Tout au long de l'année, « Au Fil des pages » vous propose des animations : participation au « Défi Lecture » adulte et enfant, jeu d'écriture « Au fil des mots » pour les enfants, spectacles itinérants. Ou, pour ceux qui aiment écrire, le concours de nouvelles organisé chaque année « Les Nouvelles de Mai ». ■

Ils ont participé,
ils ont dit :

« Ma fenêtre fleurie me met le cœur en joie à chaque fois que j'arrive à la maison... C'est un flot de biodiversité et de plaisir partagé avec tous ceux qui passent devant chez moi. »

« Les fenêtres et pas de portes fleuris permettent à chacun de contribuer à l'embellissement du cadre de vie collectif, de se faire plaisir et de faire plaisir aux autres. Cela peut susciter des échanges de conseils, d'idées, de plantes. C'est aussi éveiller la curiosité des passants, cela crée du contact et des échanges. »

JE FLEURIS DEVANT CHEZ MOI ET... JE GAGNE !

LE CONCOURS AUQUEL NOUS SOMMES CONVIÉS DE PARTICIPER, « NEAUPHLE EN FLEURS... » S'APPELAIT L'AN DERNIER « BALCONS ET JARDINS FLEURIS ». CETTE ANNÉE, SON SOUS-TITRE, BIEN PRÉCIS, DIT BIEN CE QU'IL ATTEND DE NOUS : « JE FLEURIS DEVANT CHEZ MOI ET ÇA SE VOIT ! »

Son objectif est de nous proposer d'embellir nos rues et nos quartiers. Ce « fleurissement participatif » s'inscrit dans la dynamique du label « Villes et Villages Fleuris » auquel participe Neauphle-le-Château et qui encourage l'amélioration de la biodiversité et du cadre de vie.



Ainsi, tout le monde en profite, à commencer par soi. Un petit jardin devant la maison, une fenêtre, un pas de porte, quelques marches d'escalier, l'entrée d'un portail, autant de petits espaces qui ne demandent qu'à accueillir un brin de végétation, une touche de couleurs égayantes. Fleurir son habitation c'est se faire plaisir et faire plaisir aux autres. Imaginons le bonheur de chacun à se balader au gré des façades fleuries et du parfum des fleurs !

Des études récentes ont démontré le pouvoir des végétaux à fixer les poussières atmosphériques en les piégeant à la surface

de leurs feuilles et à stocker du carbone émis par les gaz d'échappement ; et aussi le bénéfice qu'apporte toute une petite faune indispensable au développement de la vie végétale : abeilles, papillons, coccinelles...

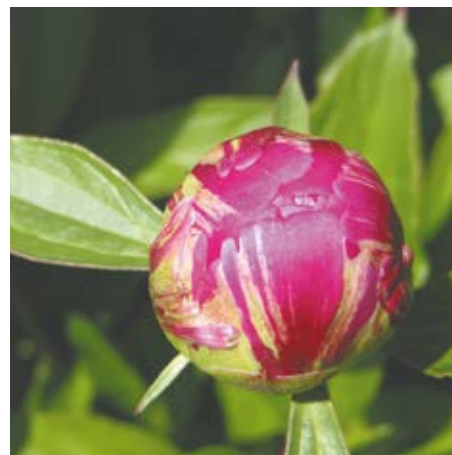
Tous les habitants de Neauphle-le-Château peuvent participer au concours si leur réalisation est visible de la rue. Le premier acte de votre participation sera de choisir votre catégorie entre deux catégories simples et accessibles à tous :

« Simple comme bonjour ! »

Devant la maison, un petit jardin tout simple, parfois tout petit, mais charmant pour accueillir, comme pour dire bonjour...

« Comme une aquarelle »

Un pot ou une jardinière (une ou deux). Comme dans une carte postale ou une aquarelle représentant un joli pot de terre débordant de fleurs colorées, posé tout simplement sur un appui de fenêtre ou devant l'entrée de la maison...



Les participants au concours peuvent s'inscrire jusqu'au 1^{er} juillet 2015, au Syndicat d'Initiative, 14 place du Marché, ou par téléphone au 06 58 13 61 31.

Le jury, constitué de professionnels de l'horticulture, du paysage et du tourisme visitera les lieux au mois de juillet. Il sera attentif à l'amélioration du cadre de vie urbain, sensible au charme et aux couleurs que peuvent apporter plantes, fleurs et graminées, simplement joliment disposées.

Les lauréats seront récompensés par deux prix : le Prix de la Municipalité et le Prix du Syndicat d'Initiative à l'automne. Ce concours est organisé par le Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château, en partenariat avec le Jardiland de Maurepas et le fleuriste de notre ville : « Le Chardon ». ■



La Mauldre ET L'EAU

LA MAULDRE EST UNE PETITE RIVIÈRE DU DÉPARTEMENT DES YVELINES QUI PREND SA SOURCE À 135 MÈTRES D'ALTITUDE PRÈS DU HAMEAU DE MAISON BLANCHE SITUÉ À LA LIMITE DES COMMUNES DE SAINT-RÉMY-L'HONORÉ ET COIGNIÈRES¹.

Son cours serpente du sud vers le nord sur 35,4 kilomètres. Ses principaux affluents sont la Guyonne et le Lieutel sur la rive gauche et les rus d'Élancourt, du Maldroit, de Gally, de Riche et de la Rouasse sur la rive droite (voir la figure).

Le bassin versant de la Mauldre couvre 420 km² et traverse 66 communes qui regroupent plus de 400 000 habitants. Un arrêté préfectoral de 1994 délimite le bassin versant de la Mauldre pour un schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Ce bassin est découpé en six bassins secondaires et comprend 25 cours d'eau.

Parmi ces bassins, les bassins de la Mauldre supérieure et de la Mauldre inférieure couvrent respectivement 66 et 64 km². Dans le bassin supérieur coule le ruisseau la Mauldre sur 9,5 km qui s'élargit dans le bassin inférieur pour devenir la rivière de la Mauldre. Cette rivière arrose les communes de Beynes puis de Maule avant de rejoindre la Seine à Epône. Le ru de Gally situé à l'est du bassin de la Mauldre délimite une séparation virtuelle entre les bassins de la Mauldre supérieure et de la Mauldre inférieure respectivement situés au sud et au nord. Ce ru est orienté du sud-est vers le nord-ouest et prend sa source dans le grand canal de Versailles. Il traverse le domaine de l'Institut national

agronomique de Paris-Grignon pour rejoindre la Mauldre en aval de Beynes. Au-delà, vers le nord et la vallée de la Seine, le bassin devient le bassin de la Mauldre inférieure.



L'occupation de la région de la Mauldre est ancienne et date au moins de l'époque néolithique, des vestiges ont été mis à jour près d'Epône et d'Aubergenville². Initialement marécageuse, la vallée de la

Mauldre s'est progressivement enrichie de canaux et de fossés destinés à assainir et rendre les terres cultivables. Une grande partie du réseau est d'origine anthropique comme peuvent en témoigner certains tracés particulièrement rectilignes.

La Mauldre est alimentée par le ruissellement, par la résurgence de nappes phréatiques³ et par les eaux issues des stations d'épuration. Son débit, qui varie de 90 et 300 litres d'eau par seconde près de Neauphle-le-Vieux, est en moyenne proche de 2 m³/s à Aulnay-sur-Mauldre et peut atteindre les 20 m³/s à Epône. La rivière alimentait autrefois de nombreux moulins à aubes dont certains vestiges restent encore visibles (moulins d'Epône et de Montainville, villages situés au nord de Beynes et au sud de Mareil-sur-Mauldre).

Dix retenues d'eau limitent les risques d'inondation et quatre stations hydrologiques surveillent en permanence les niveaux de pollution (pollution organique, azotée, phosphatée, bactérienne...).

Plusieurs entités ont été créées pour aménager et gérer le bassin versant de la Mauldre dont le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (SIAMS) et le Comité du Bassin Hydraulique de la MAULDRE (COBAHMA)⁴.



Initialement marécageuse, la vallée de la Mauldre s'est progressivement enrichie de canaux et de fossés destinés à assainir les terres et les rendre cultivables.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (SIAMS) regroupe 17 communes dont Neauphle-le-Château et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les compétences de ce syndicat créé en 1974 à la suite des inondations de 1966 portent sur l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement, la réduction de la pollution et les différents aspects écologiques associés au réseau hydrographique de la Mauldre. Ce syndicat étudie actuellement un programme pluriannuel d'aménagement pour la restauration de la Mauldre en amont et de ses affluents.

Le COmité du BAssin Hydraulique de la MAuldre et de ses Affluents (COBAHMA) est un syndicat mixte créé en 1992 qui regroupe 23 syndicats intercommunaux dont les syndicats cités précédemment et le conseil général des Yvelines. Il regroupe 66 communes, dont Neauphle-le-Château,

et assiste techniquement les collectivités et les riverains pour toutes les questions liées au bassin versant de la Mauldre.

Les objectifs et prérogatives de ces deux syndicats feront l'objet d'articles à paraître dans de prochains bulletins. ■

Références

1. Guide du riverain de la Mauldre et de ses Affluents, fiche action n°1, COmité du BAssin Hydraulique de la MAuldre et de ses Affluents (COBAHMA), mars 2009.
2. Jaulneau et al ; D'une rive à l'autre de la Seine, modalités d'occupation de l'espace au néolithique récent et final dans le nord des Yvelines et le Vexin français, Rapport de Programme Collectif de Recherches, année 1, SRA Ile-de-France, Service Archéologique Départemental des Yvelines, Service archéologique du Val-d'Oise, 75 p., 2012.
3. Berger G., Rampon G et Marquet G.; Etude hydrogéologique du bassin de la Mauldre, essais de bilan et de forages expérimentaux, Bureau de Recherche Géologiques et Minières, page 11, ref 72

SGN 075 BDP, avril 1972.

4. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE Ile de France), plaquette Yvelines du 27 février 2014.

Sites Internet consultés

- http://www.letremblaysurmauldre.fr/siams_le_tremblay_sur_mauldre.aspx
<http://www.mareil-sur-mauldre.fr/municipalite/syndicats.html>
<http://www.gesteau.fr>, site du COmité du BAssin Hydraulique de la Mauldre et de ses Affluents.
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>
<http://archeologie.yvelines.fr/spip.php?article22>

Glossaire

Bassin versant : c'est le territoire géographique sur lequel les eaux de pluie (ruissellement) convergent toutes vers le même cours d'eau. La ligne séparant deux bassins versants adjacents est une ligne de partage des eaux.

MIEUX QUE « MINECRAFT » : LES LOISIRS DE L'ALSH...

Habituellement réservée aux maternelles et aux primaires, l'ALSH innove cet été et élargie son offre de loisirs, pour la première fois adaptée aux 11/16 ans.

L'accueil se fera à l'école élémentaire Émile Serre, où la salle de sport leur sera réservée ainsi que la cour attenante. La cuisine de la MJP les recevra également pour des ateliers culinaires.

Le minibus du centre de loisirs permettra des sorties de type « Accrobranche » ou « Laser Quest ». Par ailleurs le tout nouveau terrain multisports Citystade a été prévu presque exclusivement pour eux.

Deux animateurs permanents assureront leur encadrement.

La grille tarifaire reste la même, toujours basée sur le quotient familial et la participation de la Mairie à hauteur de 30 %.

Si le succès est au rendez-vous pour ce premier été, il est fort possible que l'expérience soit renouvelée pour les petites vacances... et pourquoi pas, mettons nous à rêver, la création à terme, d'une structure pour les ados ouverte à l'année ? Celles-ci existent à Jouars-Pontchartrain et à Villiers Saint Frédéric... La demande existe également à Neauphle. Cette « première » permettra de le vérifier et peut-être de faire passer un agréable mois de juillet à votre ado.

Renseignements sur www.neauphle-le-château.com et directement à l'ALSH.

LES ACCROS

DU SCRABBLE



IL SE PEUT QUE VOUS RECHERCHIEZ UNE ACTIVITÉ À LA FOIS LUDIQUE, PASSIONNANTE ET PLEINE D'IMPRÉVUS. AVEZ-VOUS PENSÉ AU SCRABBLE ?

Et, si vous aimez ce jeu, peut-être manquez-vous de partenaires ou souhaitez-vous vous perfectionner et devenir un champion ? Alors le Club de Scrabble de Neauphle est fait pour vous.

À raison de 2 séances hebdomadaires, l'association neauphléenne, qui existe maintenant depuis plus de 7 ans, propose des séances d'entraînement permettant à tous, jeunes et moins jeunes, débutants ou non, de pouvoir découvrir et grandir dans cette discipline.

De plus, deux membres de cette association interviennent chaque semaine (sauf pendant les vacances scolaires) à l'école élémentaire Émile Serre de 12 h à 13 h pour le centre de loisirs. Cette année, un groupe de 6 à 10 élèves de CM2 y participe tous les vendredis. Les enfants ont également la possibilité de se joindre aux membres de l'association.

Cette activité peut être pratiquée en tant que simple loisir ou, pour les plus motivés, en compétition. À ce titre, le club enregistre chaque année de très bons résultats sur le plan régional et même national, tant sur le plan individuel que par équipe.

Venez donc jouer « à votre rythme ». Vous serez bien accueilli(e) et assisté(e) à chaque séance pour vos débuts. Des journées de pure initiation et de perfectionnement sont également proposées.

Le Club est ouvert presque toute l'année (relâche au mois d'août) y compris durant les vacances scolaires. Notez les horaires :

- Lundi à partir de 20 h 15
- Mardi à partir de 13 h 45

Les réunions se font à la C.A.S.A.
53, rue de la République
(entrée par le parking du chemin Pierreux)

N'hésitez pas à contacter les animateurs du Club de Scrabble de Neauphle-le-Château :

Monique Lecointre
T. 06.74.28.81.90
Email : monique.gillant@wanadoo.fr
Alain Randi
T. 06.87.61.34.01
Email : a.randi@giepmh.fr



PRATIQUEZ

LA MARCHÉ NORDIQUE

LA MARCHÉ NORDIQUE EST CONSIDÉRÉE COMME UN SPORT SANTÉ PAR DE NOMBREUX MÉDECINS, KINÉSITHÉRAPEUTES ET AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

Pour le pratiquer à Neauphle-le-Château, l'association le Cercle neauphléen de marche nordique, parcours santé et détente, a été créée en mai 2014.

Le principe de la marche nordique est simple et repose sur une technique spécifique : il s'agit d'accentuer le mouvement naturel des bras pendant la marche et de propulser le corps vers l'avant à l'aide de deux bâtons qui permettent d'aller plus vite et plus loin. L'ensemble du corps entre en action et la dépense d'énergie est accrue.

aigües, etc.). La technique de la marche nordique étant spécifique, il est important de se faire encadrer par des professionnels. L'association propose des accompagnements collectifs ou individualisés. La composition des membres du Cercle neauphléen de marche nordique est très variée : femme ou homme, de 20 à 70 ans.

Les marches se déroulent les mardis (domaine du château de Versailles), mercredis, samedis et dimanches dans les forêts de Sainte-Apolline ou Rambouillet ou sur les sentiers à travers champs, à proximité de Neauphle-le-Château.

Ce sport est reconnu comme l'un des sports les plus complets, [...] favorisant l'amplitude pulmonaire, donc l'oxygénation.

L'association propose également des sorties exceptionnelles. Cette année, un week-end de marche nordique est proposé en bord de mer entre Villers-sur-Mer, Blonville et Deauville.

Pour la rentrée 2015/2016, l'association propose une nouveauté : la mise en place d'une séance de marche nordique pour les 9/14 ans (places limitées à 6).

Compte tenu du principe de l'association de préserver la qualité de l'accompagnement, les adhésions restent limitées.

Agnès Cordonnier
Animatrice de marche nordique
Email : agnes_cordonnier@hotmail.fr
T. 06 73 81 04 06

Il en résulte une mobilisation générale de toutes les chaînes musculaires du corps (abdominaux, bras, épaules, cou, fessiers, cuisses...), soit environ 90 % des muscles. Ce sport est reconnu comme l'un des sports les plus complets, développant la masse musculaire, stimulant la formation des tissus osseux, améliorant la posture, l'équilibre général et favorisant l'amplitude pulmonaire, donc l'oxygénation.

Georges Ichkanian
Président
T. 06 09 88 46 89

La marche nordique est un sport d'endurance pratiqué en pleine nature. Il est à la portée de tous et présente peu de contre-indications (pathologies



HISTOIRE DE QUELQUES *fêtes estivales*

OUTRE LES GRANDES FÊTES RELIGIEUSES ET LES PRINCIPALES FÊTES DE SAINTS, NOTRE ANCIENNE FÊTE NATIONALE TOMBAIT LE 15 AOÛT, JOUR DE L'ASSOMPTION DE LA VIERGE, SUITE À LA CONSÉCRATION DU ROYAUME À LA VIERGE MARIE PAR LE ROI LOUIS XIII EN 1638.

Cette célébration fut fidèlement solennisée à Neauphle-le-Château et dans toutes les communes françaises jusqu'en 1879, exceptée la parenthèse de notre première Révolution, où elle fut détrônée par le 14 juillet (remis en honneur sous Louis-Philippe), puis définitivement par la IIIe République peu avant le premier centenaire de la prise de la Bastille.

Autre grand jour de fête estivale, à Neauphle-le-Château et ailleurs : le jour de la fête du Roi (Saint-Louis, le 25 août) ou de l'Empereur (Saint-Napoléon, inventée de toutes pièces le 15 août, pour se fondre avec l'ancienne Fête nationale). Cette dernière est l'occasion pour le conseil municipal de voter en plein XIX^e siècle des crédits appropriés, notamment pour la distribution de pain et de viande aux pauvres, de pain bénit à l'issue de la messe, célébrée en plein air au jeu de paume, de cierges et d'illuminations, mais aussi pour la mise en place et le démontage du mât de cognac et des prix (en 1859 : un réveil, un pantalon, un canard et un saucisson !).

L'ancienne fête patronale du 15 août, à côté de célébrations ponctuelles en période printanière et estivale, se tient une dernière fois en août 1958, avant d'être abandonnée pour cause de grandes vacances. Quelques essais isolés de remise à l'honneur de cette fête, les années suivantes, demeurent sans lendemain, ainsi que quelques tentatives dans les années 1960 pour instaurer une fête de l'été ou de la Saint-Jean (autour du 24 juin), avec les feux traditionnels, interrompues en 1971. On peut le regretter, vu l'alléchant programme des réjouissances conservé, spécialement pour le XIX^e siècle : concert de deux heures sur le site du Jeu de Paume par la Société musicale de Neauphle-le-Château ; oriflammes ; feu d'artifice confié aux meilleurs spécialistes de Paris ; illumination de la commune par 3 000 verres ; illumination du clocher sommé du drapeau national ; spectacles forains, jeux, bal payant le soir pour les adultes, et gratuit l'après-midi pour les enfants ; distribution solennelle des prix des écoles communales, présidée par le préfet, suivie d'un goûter offert aux enfants des mêmes écoles.

Le programme de la Fête nationale du 14 juillet est parfaitement calqué sur celui de la fête patronale, les quelques survivances religieuses en moins.

Parmi les autres fêtes neauphléennes de la belle saison, citons la fête de Jeanne d'Arc organisée par la municipalité début mai entre les deux guerres, occasion de grands pavoisements et illuminations historico-patriotiques ; un éphémère bal de la Pentecôte en 1955, tenu place aux Herbes pour ne pas gêner les activités de la place du Marché ; quelques essais en juin d'une fête dite de Saint-Nicolas, place Mancest, entre 1897 et 1922, avec concours musical, concert, jeux, bal, illuminations, une fête des fleurs et même des courses de vélo ; et enfin, bien connues de la plupart de nos concitoyens, les kermesses paroissiales organisées avec succès en juin au Jeu de Paume entre 1969 et 2003, après un premier essai en 1959 et avant leur transfert discutable à Pontchartrain ces dernières années.

Pour conclure sur une note moralisatrice et délicieusement surannée, à la fin du XIX^e siècle, le legs d'une Madame Paulmier auprès de la commune est destiné à couronner « une Rosière, jeune fille sage et pieuse, qui se mariera dans l'année ». Une prime de 500 francs lui est remise le jour de son mariage civil, mais, vu la modicité du legs, l'attribution n'est faite que tous les quatre ans. C'est l'occasion d'une importante cérémonie, qui se tient au début du mois de juillet entre 1895 et 1946, dans le droit fil des bergeries rousseauistes dignes du Hameau de la Reine à Trianon, dont Neauphle-le-Château est tout proche !





RÉTRO-AGENDA

LE TROC AUX PLANTES

Certes, ce n'était pas la fête aux plantes de Saint-Jean-de-Beauregard, mais c'était convivial et chaleureux ! Quelques amoureux des plantes se sont retrouvés ce matin d'avril ensoleillé pour échanger des boutures, des graines, des conseils, des expériences...

Ils se sont donné rendez-vous pour le 2^e Troc aux plantes en 2016. Rejoignez-les ! Cette petite manifestation ne demande qu'à croître et à s'embellir.

NEAUPHLE DANS LA GRANDE GUERRE

Très belle exposition sur Neauphle-le-Château dans la Grande Guerre (du 2 au 8 mai). Couronnée de succès avec plus



de 500 visiteurs, elle a rendu hommage aux 54 hommes de Neauphle-le-Château morts pour que notre pays reste libre. Elle nous a permis de nous faire remonter dans le Neauphle de l'époque et de mieux



comprendre les souffrances endurées au front par les poilus ainsi que les privations des populations à l'arrière.

Diverses animations ont été organisées sur plusieurs soirées : lecture de lettres de poilus fournies par des Neauphléens, histoire de la Grande Guerre par le colonel Rémy Porte, historien des Armées, la « Guerre des crayons » avec la participation de la classe CE2/CM2 de Mme Ritter et d'autres écoliers, la sortie de la Grande Guerre par Antoine Bouchet (Union nationale des combattants). Cette exposition s'est terminée après une émouvante cérémonie en souvenir de l'Armistice du 8 mai 1945 au Monument aux morts de l'avenue de la République.

LE « CITY-STADE » EXPLIQUÉ

Le 20 mai a été présenté dans la Salle du Conseil, le futur terrain multisports. Beaucoup d'adolescents, de parents et d'élus y assistaient.

Ce terrain, installé contre la MJP à la place du terrain de basket (ça tombe



bien, on peut aussi jouer au basket sur le multisports), a été expliqué par un représentant du concepteur-producteur.

Il a fait la démonstration que les matériaux étaient choisis dans une optique « durable », écologique pour offrir la meilleure sécurité possible pour les plus jeunes (à partir de trois ans) comme pour les seniors. Multisport, oui, mais aussi multigénération.



LA CHASSE AUX ŒUFS

Tradition oblige ! Pas de Pâques sans retour de cloches ni chasse aux œufs dans le parc Saint-Martin...



NOS ARTISTES EN HERBE

Comme tous les ans, L'ASLC a exposé les travaux des élèves de dessin-peinture, sculpture, d'Isabelle Eleuterio et de Marie Reine Comptios, ainsi que de l'atelier scrapbooking de Laurence Gangloff. De nombreuses œuvres diverses et variées, composées tout au long de l'année, ont été présentées à un public averti, lors du vernissage samedi 23 mai. Durant la semaine, les classes de maternelle et d'élémentaire se sont déplacées pour en découvrir les différentes techniques de création.



LA DANSE DES CŒURS...



Même du madison ! Toutes les danses, tous les rythmes et dans la bonne humeur ! C'était ce samedi 30 mai, la première soirée dansante organisée par « Cœur de Neauphléens »...

LES VOISINS EN FÊTE...



La météo n'était pas très bonne voisine ! Mais qu'importe. Ce 29 mai, au parc Saint-Martin, il y avait beaucoup d'ambiance chaleureuse pour l'amitié en fête...

AGENDA

13 JUILLET : FÊTE NATIONALE

Dès 19.30 h, à la Maison du Jeu de Paume :

- CIRCUS ANIMATION (jonglerie, mono cycle, échasses ...),
- Concert du sosie du « King of the Pop », Mickael Jackson
- Soirée DJ.

Et, bien sûr, restauration et buvette en continu...

